



Lettre des acteurs de la rénovation performante aux représentants du Gouvernement

Mme Elisabeth Borne,
Première Ministre

M. Bruno Le Maire,
Ministre de l'Économie, des Finances et
de la Souveraineté industrielle et numérique

M. Christophe Béchu,
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

Mme Agnès Pannier-Runacher,
Ministre de la Transition énergétique

M. Olivier Klein,
Ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires chargé de la Ville et du Logement

Le 7 juin 2023,

Objet : consultation gouvernementale dans le cadre de la réforme des aides à la rénovation énergétique

Madame la Première Ministre,
Madame et Messieurs les Ministres,

Dans le cadre de la consultation sur la réforme des aides à la rénovation énergétique que vous avez lancée le 2 juin 2023, **de nombreux acteurs représentant la filière de la rénovation performante se sont unis pour porter leur contribution à une réforme concrète et ambitieuse des aides à réaliser d'urgence.**

Actuellement, les ménages français qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique sont confrontés à la complexité des mécanismes d'aides nationales. Alors que l'objectif est d'éviter les fraudes, celles-ci sont massivement constatées sur le terrain.

Les acteurs de la rénovation énergétique signataires de cette lettre affirment que seule **la rénovation performante** (telle que définie par l'article L111.1 alinéa 17 bis du Code de la Construction) **permet de décarboner notre société, tout en sortant les ménages de la précarité énergétique et de ses conséquences sur la santé, en divisant nos consommations de chauffage par 4 à 10 selon les situations.**

Réseaux professionnels, industriels, associations environnementales et de solidarité, acteurs territoriaux, opérateurs de travaux, accompagnateurs de ménages et acteurs financiers proposent ensemble une réforme efficiente et réaliste des aides. L'objectif est d'apporter aux ménages un dispositif pérenne, simple, articulant tous les financements nationaux actuels (MaPrimeRenov', Certificats d'Economies d'Energie, éco-prêts à taux zéro...) en renforçant la performance atteinte.

Nous proposons, pour les maisons, la mise en place d'une **aide à la rénovation performante en 3 étapes de travaux maximum**, suivant un ordre basé sur des **bouquets de travaux précalculés**, très simples, pour **traiter les 6 postes de la rénovation performante et les interfaces associées** : isolation des murs, des toitures, des planchers, remplacement des menuiseries, ventilation, eau chaude sanitaire et chauffage performants. **3 parcours prédéfinis** permettront d'anticiper les interfaces entre les postes, de les traiter dans un **ordre logique qui évite les incohérences actuelles** d'une approche de rénovation par monogestes, et d'utiliser ainsi l'argent public de manière plus efficace, tout en étant cohérent avec la refonte en cours du label BBC rénovation.

Pour envoyer un signal-prix conforme aux objectifs nationaux (parc de niveau BBC-rénovation d'ici 2050), nous proposons une **aide pour tous les ménages, décroissante selon le niveau de revenus et le nombre d'étapes de travaux.**

Pour les ménages modestes et très modestes, nous proposons un **accompagnement systématique par un Accompagnateur Rénov', financé au bon niveau et pris en charge à 100 % par l'Etat.** Pour les très modestes, nous proposons également un **reste à charge nul pour les travaux de rénovation performante.** Nous demandons également une **prise en charge systématique à 100 % de l'accompagnement de tous les ménages lors des ventes des passoires thermiques.**

Tous les Accompagnateurs Rénov' devront être **formés à court terme à la rénovation performante** (tout comme les opérateurs de travaux).

Nos propositions répondent simultanément aux trois enjeux affichés par le Gouvernement : **décarbonation, économies d'énergie et inclusion sociale.**

Nous, acteurs de la rénovation performante, nous réjouissons que le Gouvernement ait intégré dans ses travaux présentés le 2 juin dernier une partie des améliorations, simplifications et harmonisations des aides proposées par la filière, et qui vont dans le sens d'un soutien au déploiement de la rénovation performante. Nous tenons toutefois à alerter sur **plusieurs risques majeurs** qui, en l'état actuel des propositions du Gouvernement, vont ruiner les efforts de montée en puissance de la rénovation performance, au détriment des ménages français ; **nous appelons à ce que les prochains arbitrages, annoncés pour le 12 juin**

prochain, prennent en compte nos propositions, sous peine d'un échec de la politique de rénovation performante annoncée.

Pour le pilier "Performance", nous proposons d'adapter de façon dynamique les actions de la politique publique, pour les 2 à 3 ans à venir, au plus près des besoins :

1. L'obligation d'accompagnement imposée aux ménages est salubre, mais elle doit être accompagnée d'une **prise en charge à 100% par l'Etat pour les ménages très modestes et modestes, sous peine de les dissuader totalement de s'engager dans des rénovations performantes** ; la mobilisation de milliards d'euros pour les rénovations justifie de prévoir plusieurs centaines de millions d'euros pour l'accompagnement, au moins les premières années, le temps de rassurer les ménages sur l'intérêt de cet accompagnement et de lancer la dynamique,
2. Aucune proposition n'est formulée pour **systematiser l'accompagnement lors des ventes des 100 000 maisons passoires énergétiques qui interviennent chaque année** et ainsi favoriser les rénovations performantes à ce moment-clé. L'audit réglementaire lors des mutations n'est pas suffisamment incitatif. Nous proposons une obligation d'accompagnement avec prise en charge à 100% pour les acquéreurs de passoires thermiques, avec proposition de rénovation performante en une étape. Cette proposition représente une **formidable opportunité de décarbonation, de sortie des passoires et de résorption pérenne de la précarité énergétique**,
3. Distribuer des aides financières sur le critère d'un saut de classes DPE ou d'atteinte d'une classe cible et/ou de pourcentages d'économies d'énergie est **insuffisant pour réduire les fraudes massives, constatées aujourd'hui sur le terrain**. Pour limiter ces fraudes, il est indispensable de justifier des étapes de travaux par l'application de parcours et de bouquets de travaux précalculés adaptés à la rénovation performante sur les 6 postes de travaux à réaliser pour garantir la performance à terme, et de lier les aides aux parcours et aux postes réalisés, et non à des calculs falsifiables.
4. A très court terme, exiger un maximum de deux étapes de travaux pour réaliser les 6 postes à traiter et atteindre la performance va poser une difficulté d'adaptation de la filière, il faut donc viser cet objectif dans quelques années, après structuration et formation de l'ensemble des acteurs. Nous proposons de soutenir, de façon transitoire, **3 étapes maximum de travaux, mais en accordant davantage d'aides aux rénovations en 1 étape plutôt que 2, et 2 plutôt que 3**. De la même façon, l'exigence d'un test d'étanchéité à l'air est salubre mais ne doit pas, à court terme, représenter une menace pour l'obtention de l'aide pour le ménage. Nous proposons de **systematiser les tests d'étanchéité à l'air réalisés pendant le chantier** (et non à la fin), et dans un premier temps **à titre pédagogique**, pour assurer un effet d'apprentissage de la filière, sans risques pour les ménages,
5. Faire reposer une partie significative des aides sur les collectivités locales présente un risque majeur du fait des disparités de ressources locales, en particulier pour les ménages très modestes pour lesquels il est **indispensable d'avoir un reste à charge nul ou quasi sur l'accompagnement et les travaux**, et donc une prise en charge prioritaire par l'Etat. Il est par ailleurs nécessaire d'articuler les aides à l'éco-prêt à taux zéro, et de faciliter et massifier la délivrance de ces prêts par l'ensemble des acteurs financiers.

Pilier "Chauffage bas carbone" :

Pour le pilier "Efficacité", que nous demandons de renommer "Chauffage bas carbone" pour lever toute ambiguïté pour les ménages :

6. Aider financièrement le monogeste de changement de chauffage (ou un équivalent peu ambitieux) sur le seul critère du DPE avant travaux ouvre la porte à des fraudes massives :

le forfait de changement de chauffage perçu comme plus simple et rapide que la rénovation performante sera privilégié par les acteurs peu scrupuleux, qui n'auront aucun mal à classer un logement F ou G en classe E ou D pour financer ce monogeste,

7. Financer par de l'argent public des pompes à chaleur peu efficaces dans des logements classés E favorisera la précarité énergétique en générant une pointe électrique qui fragilisera le réseau. L'installation massive de pompes à chaleur ne doit pas se faire au détriment des travaux d'isolation de l'enveloppe et de ventilation, et doit prendre en compte **l'ensemble des enjeux de la rénovation énergétique** (précarité énergétique, amélioration du confort, gestion de la pointe électrique...). Nous proposons que le soutien public au monogeste de changement de chauffage soit limité aux logements livrés après le 1er janvier 1984 (donc après la mise en application réelle de la réglementation thermique 1982), et bénéficiant d'un DPE au moins classé D, pour permettre aux ménages modestes et très modestes de disposer d'un critère simple et non falsifiable pour l'accès à ce financement.

Nos propositions sont détaillées dans le document joint. Notre expertise collective peut être une ressource précieuse pour le développement d'une stratégie efficace de rénovation performante, aussi nos organisations restent-elles disponibles pour vous apporter toutes précisions sur les analyses et propositions exprimées dans ce courrier, que nous vous demandons de prendre en compte lors des prochains arbitrages.

Soyez assurés que notre filière orientée vers l'action est prête et motivée pour accélérer la dynamique de la rénovation performante en France, maintenant !

Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Ministres, nos plus sincères salutations.

Contacts :

Vincent LEGRAND, Président de Dorémi - v.legrand@renovation-doremi.com, 06 14 04 00 04,
et Léana MSIKA, responsable des affaires publiques - l.msika@renovation-doremi.com, 06 61 50 62 97

Olivier SERVANT, porte-parole du collectif Isolons la Terre contre le CO2, isolonslaterre@gmail.com, 06 31 73 56 26

Danyel DUBREUIL, coordinateur de l'Initiative Rénovons, danyel.dubreuil@cler.org, 06 72 62 67 24

Signataires (au 7 juin 2023) :

Aucant William, Ancien membre de la Convention Citoyenne pour le Climat
Bal Jean-Louis, Président d'Agir pour le climat
Bardet Elisabeth, Présidente du FILMM
Barthès Edouard, Président de Symbiote-Mouvement
Boussemart Philippe, Président du Groupement Mur Manteau et directeur général de STO
Brac de la Perrière Arthur, Directeur général de Dorémi
Cardonnel Christian, Consultant chez Christian Cardonnel Consultant
Charbonnier Sylvie, Secrétaire Générale de Symbiote-Mouvement
Colas-Roy Jean-Charles, Président de Coénove

Créach Morgane, Directrice du Réseau-Action-Climat France
Dervyn Yann, Consultant en bâtiment durable
Di Luccio Serena, Coordinatrice campagne Unlock, Positive Money Europe
Ditsch Yann, Directeur général de Knauf Insulation France
Domergue Manuel, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre
Dubreuil Danyel, Coordinateur de l'Initiative Rénovons
Dufrêne Nicolas, Directeur de l'Institut Rousseau
Gassin Hélène, Présidente de l'Association négaWatt
Jarleton Michel, Vice-Président de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes
Julliard Jean-François, Directeur général de Greenpeace France
Lacroix Bruno, Président du collectif Isolons la Terre contre le CO2
Legrand Vincent, Gérant de l'Institut négaWatt et Président de Dorémi
Malafosse Pascal, Directeur général de Sika-Parex
Mugnier Delphine, Co-Présidente du CLER - Réseau pour la Transition Energétique
Rieser Thierry, Gérant de la SCOP Enertech
Schwartz Arnaud, Président de France Nature Environnement
Troussicot Olivier, Directeur général de P.R.B.